



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 19 DU MOIS DE DECEMBRE 2023

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 19 DU MOIS DE DECEMBRE 2023**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 19 du mois de décembre 2023

Le directeur départemental adjoint,

Signé par : Jean-luc POTIER
Date : 21/12/2023
Qualité : Directeur Départemental Adjoint

Colonel hors classe Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS À PUBLICATION	PAGE
Délibérations du conseil d'administration du 14 décembre 2023	
Evolution du règlement opérationnel.....	5
Modification du tableau des emplois budgétaires.....	9
Evolution du règlement intérieur.....	20
Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade en 2024.....	69
Prime de pouvoir d'achat.....	75
Les cibles du plan pluriannuel de formation 2023-2025.....	78
Décision modificative n° 3 - Exercice 2023.....	84
Débat d'orientations budgétaires	106
Evolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2024.....	144
Contributions des communes et EPCI pour 2024.....	149
Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.....	171
Constitution d'une provision comptable pour créances présentant un risque d'irrécouvrabilité.....	174
Passage à la nomenclature M57 - Adoption préalable du règlement budgétaire et financier (RBF).....	178
Mise en place de la nomenclature M57 au 1 ^{er} janvier 2024.....	195
Acquisition de véhicules et assimilés - autorisation de programme - crédits de paiement.....	198

Evolution en matière de développement durable au sein du SDIS 25.....	202
---	-----

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT OPERATIONNEL (RO)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

Membre de droit

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA41_20231214-DE



EVOLUTION DU REGLEMENT OPERATIONNEL (RO)

I – Intégration d’une commune nouvelle au plan de déploiement du SDIS 25

En application de l’arrêté préfectoral du 27 septembre 2023, la commune nouvelle de Val d’Usiers doit être intégrée au plan de déploiement du SDIS 25.

En raison de l’intégration de la commune nouvelle de Val d’Usiers issue de la fusion des communes de Bians-les-Usiers, Goux-les-Usiers et Sombacour, à compter du 1^{er} janvier 2024, le RO doit être modifié pour tenir compte de cette évolution. Le plan de déploiement doit faire apparaître la liste de défense de la commune nouvelle et de ses six quartiers.

En conséquence, il est proposé de modifier l’annexe VIII du RO « Plan de déploiement des moyens du SDIS » tel que décrit en **annexe 1** du présent rapport.

II - Autres propositions de modifications du plan de déploiement

Des études ont été menées par le groupement territorial Sud sur un ajustement de l’ordonnancement des CIS de deuxième et troisième appel, sur les communes d’Ouhans et de Renédale, suite à l’implantation du nouveau CIS du Val d’Usiers.

En conséquence, il est proposé d’apporter les corrections à l’annexe VIII du RO « Plan de déploiement des moyens du SDIS » tel que présenté en **annexe 1** afin d’optimiser la distribution des secours.

Les membres du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d’incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l’unanimité, sur ce dossier le 28 novembre 2023, ainsi que ceux du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 29 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d’administration, à l’unanimité, ont émis un avis favorable sur les modifications qu’il est proposé d’apporter au règlement opérationnel telles qu’elles sont exposées au présent rapport.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d’administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d’Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

ANNEXES**Annexe 1 : Modification du plan de déploiement – Annexe VIII du RO**

AJOUTS.
MODIFICATIONS.
SUPPRESSIONS.

Commune : Val d'Usiers

CODE INSEE	COMMUNE	NOM DU QUARTIER	GPT	ZONE	CHEF DE GROUPE	CENTRE 1	CENTRE 2	CENTRE 3
25060	VAL D'USIERS		SUD	Z3	CDG PONTARLIER	VAL D'USIERS	OUHANS	PONTARLIER
25060	VAL D'USIERS	BIANS-LES-USIERS	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	VAL D'USIERS	OUHANS	PONTARLIER
25060	VAL D'USIERS	BIANS-LES-USIERS / PISSENAVACHE	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	VAL D'USIERS	PONTARLIER	LEVIER
25060	VAL D'USIERS	GOUX-LES-USIERS / LA FERME DES LAURIERS	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	PONTARLIER	LA CHAUX DE GILLEY	VAL D'USIERS
25060	VAL D'USIERS	GOUX-LES-USIERS / LA VRINE	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	PONTARLIER	VAL D'USIERS	LA CHAUX DE GILLEY
25060	VAL D'USIERS	GOUX-LES-USIERS	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	VAL D'USIERS	OUHANS	PONTARLIER
25060	VAL D'USIERS	SOMBACOUR	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	VAL D'USIERS	PONTARLIER	LEVIER

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA41_20231214-DE

Commune : Ouhans

CODE INSEE	COMMUNE	NOM DU QUARTIER	GPT	ZONE	CHEF DE GROUPE	CENTRE 1	CENTRE 2	CENTRE 3
25440	OUHANS	OUHANS	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	OUHANS	PONTARLIER	VAL D'USIERS
25440	OUHANS	OUHANS	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	OUHANS	VAL D'USIERS	PONTARLIER

Commune : Renédale

CODE INSEE	COMMUNE	NOM DU QUARTIER	GPT	ZONE	CHEF DE GROUPE	CENTRE 1	CENTRE 2	CENTRE 3
25487	RENEDALE	RENEDALE	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	OUHANS	PONTARLIER	VAL D'USIERS
25487	RENEDALE	RENEDALE	SUD	Z3	CDG PONTARLIER	OUHANS	VAL D'USIERS	PONTARLIER

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGETAIRES***

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

Membre de droit

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins du SDIS.

L'ensemble des modifications prennent effet à compter du 01/01/2024 sauf mentions spécifiques précisées.

1. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus et à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
3 chefs de groupement territorial du grade de lieutenant-colonel	1 chef du groupement des unités territoriales 1 chef du groupement des services des systèmes d'information du grade de lieutenant-colonel 1 chargé de projet du grade de lieutenant-colonel
1 chef de groupement des services techniques et de la logistique du grade de lieutenant-colonel	1 chef de groupement des services techniques et de la logistique du grade de commandant
1 gestionnaire EJO et temps de travail/chef d'agrès tout engin au CSP Besançon centre du grade d'adjudant	1 officier expert (N3) gestionnaire EJO et temps de travail/chef d'agrès tout engin au CSP Besançon centre du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
1 gestionnaire EJO et temps de travail/chef d'agrès tout engin au CSP Besançon est du grade d'adjudant	1 officier expert (N3) gestionnaire EJO et temps de travail/chef d'agrès tout engin au CSP Besançon est du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
2 adjoints au chef de salle opérationnelle au CODIS du grade d'adjudant	2 chefs de salle opérationnelle au CODIS du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
1 assistant de gestion formation au service formation du cadre d'emploi des adjoints techniques à compter du 01/11/2023	1 assistant de gestion formation au service formation du cadre d'emploi des agents de maîtrise à compter du 01/11/2023

2. Adéquation de la ressource aux besoins du SDIS

Suppressions de postes	Créations de postes
1 officier expert (N2) bureau parc matériels roulants au groupement ouest du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 coordonnateur logistique au GSTL du cadre d'emplois des techniciens à compter du 15/12/2023
1 secrétaire-assistant de gestion au CSP Besançon est du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1 gestionnaire RH au service gestion des ressources humaines du cadre d'emplois des adjoints administratifs
1 secrétaire-assistant de gestion au groupement est du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1 secrétaire-assistant de gestion au groupement sud du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 01/12/2023

Le poste de coordonnateur logistique au Groupement des services techniques et de la logistique s'inscrit dans le cadre du redéploiement du poste qui a été gelé au Groupement ouest en 2022 dans l'attente d'une nouvelle organisation et modernisation de la fonction logistique au sein du SDIS 25.

A cet effet, une nouvelle approche de la gestion des flux a été envisagée avec la mise en place d'une cellule spécifique, piloté par un coordonnateur qui permettra une gestion plus efficace et optimisée des convois de divers matériels et engins sur le département.

Suppressions de postes	Créations de postes
	2 logisticiens au GSTL du cadre d'emplois des adjoints techniques

Ces 2 créations sont consécutives aux différents échanges et remontées des chefs de centre SPV (mobilisation de plus en plus difficile des SPV pour réaliser des tâches logistiques, obérant leur disponibilité opérationnelle).

Il est proposé la création de deux logisticiens dans le but de finaliser la nouvelle structuration de la fonction logistique du SDIS 25.

Ces 2 logisticiens auront notamment pour missions d'assurer des navettes au sein du département à destination des centres d'incendie et de secours, des services ou de tout autre organisme (contrôle technique...) en vue d'y acheminer du matériel et d'y convoier des véhicules.

Suppressions de postes	Créations de postes
	1 assistant de gestion financière au service finances du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Un agent est en congé longue durée depuis environ deux ans, et pour encore 6 mois minimum, sans qu'aucune perspective ne puisse être anticipée.

Les différents renforts successifs sous forme de contrat de courte durée durant ces dernières années n'ont pas permis de pallier l'absence longue de cet agent, ni d'assumer les carences du service pour permettre un réel soutien, dans la mesure où ces personnes en contrat court n'apportent pas les compétences techniques requises.

A cet effet, il est proposé de créer un poste pérenne afin d'adapter les ressources aux nécessités du service finances.

En cas de retour au service de l'agent en absence longue, dès vacance d'un poste, une mobilité sera opérée.

Suppressions de postes	Créations de postes
	1 secrétaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour assurer les tâches administratives au comité des œuvres sociales (COS)

Cette création est proposée dans le but de permettre au comité des œuvres sociales (COS) de gérer ses tâches administratives et de secrétariat, pour lesquelles il ne dispose pas de la compétence en interne.

Il s'agirait pour le SDIS de mettre à disposition du COS l'un de ses agents en contrepartie du remboursement de son salaire chargé par le COS. Les incidences financières seraient donc nulles.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA42_20231214-DE



II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou le cadre d'emplois correspondant.

Cette modification ne nécessite pas l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 12 du budget primitif 2023.

Les membres du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, ont adopté les modifications du tableau des emplois budgétaires.

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOM

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA42_20231214-DE

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou Grades	TEB consolidé au 01/06/2023-13/10/2023			Modification du TEB au 13/10/2023-14/12/2023			Motif	Postes pourvus au 1er octobre 2023-1er décembre 2023			
		effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total		effectifs permanents	effectifs non permanents	Effectif total	
		titulaires	contractuels (1)		titulaires	contractuels (1)			titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	
FILIERE SPP (hors SSSM)		403	0	403	-1	0	-1		393	1	0	394
A+	Contrôleur général	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
	Colonel hors classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
A3	Lieutenant Colonel	6	0	6	-1	0	-1	-1 chef GSTL	5	0	0	5
A2	Commandant	15	0	15	1	0	1	+1 chef GSTL	15	0	0	15
A1	Capitaine	11	0	11	0	0	0		11	0	0	11
B3	Lieutenant hors classe	6	0	6	0	0	0		5	0	0	5
B2	Lieutenant 1 ^{ère} classe	28	0	28	-1	0	-1	-1 off exp N2	25	0	0	25
B1	Lieutenant 2 ^{ème} classe	24	0	24	5	0	5	+2 gestionnaires EJO +3 CSO	20	0	0	20
C2	Adjudant	130	0	130	-5	0	-5	-2 gestionnaires EJO -3 adjoints CSO	129	0	0	129
	Sergent	83	0	83	0	0	0		83	0	0	83
C1	Caporal-chef	54	0	54	0	0	0		54	0	0	54
	Caporal Sapeurs	44	0	44	0	0	0		44	1	0	45
FILIERE SPP (SSSM)		8	0	8	0	0	0		8	0	0	8
A3	Médecin de classe exceptionnelle	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
	Médecin hors classe	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
A2	Pharmacien hors classe	2	0	2	0	0	0		2	0	0	2
	Cadre de santé	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
A1	Infirmier hors classe	2	0	2	0	0	0		2	0	0	2
	Infirmier	1	0	1	0	0	0		1	0	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		67	1	68	2	-1	1		63	4,5	1	68,5
A	Attachés Territoriaux	8	0	8	0	0	0		7	1	0	8
B	Rédacteurs Territoriaux	18	0	18	0	0	0		17	1	0	18
C	Adjoints Administratifs	41	1	42	2	-1	1	-1 assistant gestion finances CDD +1 assistant gestion finances +1 secrétaire COS	39	2,5	1	42,5
FILIERE TECHNIQUE		37,5	0	37,5	3	0	3		31,5	6	0	37,5
A	Ingénieurs Territoriaux	5	0	5	0	0	0		5	0	0	5
B	Techniciens territoriaux	13	0	13	1	0	1	+1 coordonnateur logistique	8	5	0	13
C2	Agents de Maîtrise	10	0	10	1	0	1	+1 assistant de gestion formation	10	1	0	11
C1	Adjoints Techniques	9,5	0	9,5	1	0	1	-1 assistant de gestion formation +2 logisticiens	8,5	0	0	8,5
TOTAUX		515,5	1	516,5	4	-1	3		495,5	11,5	1	508

Postes budgétaires particuliers

Filière et catégorie	Cadres d'emplois ou grades	TEB consolidé au 01/06/2023-13/10/2023	Modification du TEB au 13/10/2023-14/12/2023	Observations
		effectifs permanents budgétaires	effectifs permanents budgétaires	
B2	Lieutenant hors classe	1	0	Mise à disposition du SDIS de Mayotte à compter du 01/09/2022

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volant Remplacement (maladie, maternité, etc.)	3

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 15 loi 2005-843 du 26-07-2005		
	Contrat à durée indéterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA42_20231214-DE

Postes permanents créés à compter du 01/10/2023 01/01/2024

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Contrôleur général	1	emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours		direction	
Sous-total	1	Contrôleurs généraux			
Colonel hors classe	1	emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours		direction	
Sous-total	1	Colonels hors classe			
Lieutenant-colonel	1 1 1 1 1 1 1	chef du groupement des services de l'organisation des secours chef du groupement des services des systèmes d'information chef du groupement des services de prévention l'anticipation des risques chef du groupement des services techniques et de la logistique chef du groupement territorial-ouest des unités territoriales chargé de projet chef du groupement territorial-est chef du groupement territorial-sud		GSOS GSSI GSPR GSAR GSTL GTO GUTI direction GTE GTS	
Sous-total	6 5	Lieutenants-colonels			
Commandant	1 1	chef du cabinet de direction (équivalent chef de groupement) chef du service santé sécurité et qualité de vie en service chef du service prévention/adjoint au chef de groupement chef du groupement des services techniques et de la logistique chef du service maintenance et contrôles/adjoint au chef de groupement chef du service développement du volontariat/adjoint au chef de groupement chef du service opération-prévision GTO/adjoint au chef de groupement/officier référent de secteur Ornans - Amancey - Vuillafans -Lavans-Vuillafans - Longeville chef du service opération-prévision GTE/adjoint au chef de groupement/officier référent de secteur Isle sur le Doubs - Trois Cantons - Saint-Maurice-Colombier chef du CSP Pontarlier/chef de groupement par intérim chef du CSP Besançon centre chef du CSP Besançon est chef du CSP Montbéliard chef du service prévision chef du service formation chef du CODIS/adjoint au chef de groupement chef du service mise en œuvre opérationnelle		direction direction GSPR GSTL GSTL GSRH GTO GTE GTS GTO GTO GTE GSPR GSRH GSOS GSOS	service santé sécurité et qualité de vie en service prévention maintenance et contrôles développement du volontariat opération-prévision opération-prévision CSP Pontarlier CSP Besançon centre CSP Besançon est CSP Montbéliard prévision formation CODIS mise en œuvre opérationnelle
Sous-total	15-16	Commandants			
Capitaine	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTO/officier référent de secteur Marchaux - Pouilly-les-Vignes - Emaqny - Recologne chef du service logistique-immobilier GTO/officier référent de secteur Valdahon - Vercel - Premier Plateau - Saône-Mamirolle - Etalans - Avoudrey -Flangebouches-Gonsans chef du service RH-formation-développement volontariat GTE/officier référent de secteur Mathay - Mandeuire - Pont de Roide adjoint au chef du CSP Besançon centre/officier référent de secteur Sancey-Pierrefontaine-les-Varans-Charmoille-Servin adjoint au chef du CSP Pontarlier/officier référent de secteur Mont d'Or -Mouthe - Chapelle-des-Bois - Rochejean - Labergement-Sainte-Marie chef du service RH-formation-développement volontariat GTS/officier référent de secteur Orchamps-Vennes - Gilley - La Chaux-de-Gilley - Arc-sous-Cicon chef du CSR Audincourt-Valentigney/officier référent de secteur Audincourt-Valentigney - Abbévillers - Plateau de Blamont - Hérimoncourt officier expert (N1) bureau RH/formation/adjoint au chef du CODIS officier expert (N1) prévention /adjoint au chef de service chef du service acquisitions parc habillement et matériels officier expert (N1) pôle mise en œuvre des formations/ adjoint au chef de service		GTO GTO GTE GTO GTS GTS GTE GSOS GSPR GSTL GSRH	RH-formation-développement volontariat logistique-immobilier RH-formation-développement volontariat CSP Besançon centre CSP Pontarlier RH-formation-développement volontariat CSR Audincourt-Valentigney CODIS prévention acquisitions parc habillement et matériels formation
Sous-total	11	Capitaines			
Lieutenant hors classe	1 1 1 1 1 1	officier expert (N2) prévention chef du service logistique-immobilier GTE adjoint au chef du CSP Besançon est officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTO/ adjoint au chef de service chef du bureau ressources humaines CSP Besançon centre chef du service logistique-immobilier GTS/officier référent de secteur Frasné - Levier - Boujaillies - Marais du Drugeon		GSPR GTE GTO GTO GTO GTS	prévention logistique-immobilier CSP Besançon est RH-formation-développement volontariat CSP Besançon centre logistique-immobilier
Sous-total	6	Lieutenants hors classe			
	1 1 1 1	officier expert (N1) prévention/adjoint au chef de service officier expert (N1) bureau doctrine et gestion activité opérationnelle/adjoint au chef de service chef du service opération-prévision GTS/officier référent de secteur Pontarlier -Val d'Usiers - Ouhans - Les Fourgs - Montperreux - Verrières-de-Joux adjoint au chef du CSP Montbéliard		GSPR GSOS GTS GTE	prévision mise en œuvre opérationnelle opération-prévision CSP Montbéliard

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA42_20231214-DE

Grades	Nombre	Postes	non complet	Groupement	Service
Lieutenant 1 ^{ère} classe	1	chef du CSR Baume-les-Dames/officier référent de secteur Baume-les-Dames - Clerval - Rougemont - Moncey		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	chef du CSR Saint-Vit/officier référent de secteur Saint-Vit - Quingey - Arc-et-Senans - Boussières - Fourq		GTO	CSR Saint-Vit
	1	chef du CSR Bethoncourt-Sochaux		GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	chef du CSR Morteau/officier référent de secteur Morteau - Villers-le-Lac - Grand'Combe-Chateleu - Les Gras - Le Russey		GTS	CSR Morteau
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTE/ adjoint au chef de service		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) bureau prévision GTE/adjoint au chef de service		GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTE		GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau parc matériels roulants GTO		GTO	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTO/adjoint au chef de service		GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO		GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau formation et activités physiques des SP GTS/ adjoint au chef de service		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) bureau élaboration du PPF		GSRH	formation
	3	officiers expert (N2) prévention		GSPR	prévention
	1	officier expert (N2) prévision		GSPR	prévision
	1	chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau logistique CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
1	chef du bureau formation et activités physiques CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre	
1	chef du bureau formation et activités physiques CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier	
Sous-total	28 27	Lieutenants 1^{ère} classe			
Lieutenant 2 ^{ème} classe	1	officier expert (N2) prévision		GSPR	prévision
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants/adjoint au chef de service		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	officier expert (N2) bureau formations tronc commun et activités physiques des SP		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau formation aux spécialités des SP		GSRH	formation
	1	officier expert (N2) bureau suivi post-opérationnel et spécialités		GSOS	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N2) bureau administration du système de gestion opérationnelle		GSOS	CODIS
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTO/adjoint au chef de service		GTO	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTE/adjoint au chef de service		GTE	logistique-immobilier
	1	officier expert (N2) bureau petits matériels habillement GTS		GTS	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants GTS/adjoint au chef de service		GTS	logistique-immobilier
	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service		GTS	opération-prévision
	1	officier expert (N3) gestionnaire formation bureau formation GTO		GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N3) gestionnaire des EJO et du temps de travail bureau RH CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	officier expert (N2) bureau formation et activités physiques CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N3) gestionnaire des EJO et du temps de travail bureau RH CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N2) bureau formation et activités physiques CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N3) gestionnaire formation bureau formation GTE		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N2) logistique CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	officier expert (N2) bureau logistique CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
1	officier expert (N2) bureaux logistique/MOO-CRSS CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier	
1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier	
3 6	chefs de salle opérationnelle		GSOS	CODIS	
1	chef du CSR Maîche/officier référent de secteur Maîche - Damprichard - Charquemont - Saint Hippolyte - Montecheroux - Vaufrey		GTE	CSR Maîche	
Sous-total	24 29	Lieutenants 2^{ème} classe			
	15	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	16	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	18	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	5	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	1	réfèrent MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin /sous-officier de garde CSR Baume-les-Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	réfèrent logistique/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Baume-les-Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	prévisionniste GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	opération-prévision
	1	gestionnaire habillement GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GTO	logistique-immobilier

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA42_20231214-DE

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
Adjudant	15	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	7	chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	gestionnaire des EJO et du temps de travail/chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	4	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	Référent bureau formation/chef d'agrès tout engin CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	2	chefs d'agrès tout engin CSR Maîche		GTE	CSR Maîche
	2	chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux		GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	prévisionniste GTE		GTE	opération-prévision
	1	gestionnaire habillement GTE/chef d'agrès tout engin à compter du 01/01/2023		GTE	logistique-immobilier
	14	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	7	chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	3	chefs d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau		GTS	CSR Morteau
	1	référent ressources humaines/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau		GTS	CSR Morteau
	4	adjoints au chef de salle opérationnelle/sous-officiers de garde		GSOS	COËDIS
6 8	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS	
Sous-total	130 125	Adjudants			
Sergent	17	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	15	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	17	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	2	chefs d'agrès un engin une équipe CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	13	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
	17 19	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS	CODIS
2	chefs opérateurs de salle opérationnelle		GSOS	COËDIS	
Sous-total	83	Sergents			
Caporal-chef	29	chefs d'équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	6	chefs d'équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	10 9	chefs d'équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney		GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	6 7	chefs d'équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
2	chefs opérateurs de salle opérationnelle		GSOS	CODIS	
Sous-total	54	Caporaux-chefs			
Caporal Sapeur	12	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon centre		GTO	CSP Besançon centre
	13	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon est		GTO	CSP Besançon est
	18	équipiers ou chefs d'équipe CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	équipiers ou chefs d'équipe CSP Pontarlier		GTS	CSP Pontarlier
Sous-total	44	Caporaux / Sapeurs 1^{ère} classe			
Total	403	Filière SPP (hors SSSM)			
Médecin classe exceptionnelle	1	médecin chef		SSSM	
Médecin hors classe	1	médecin référent de groupement antenne SSSM GTO/médecin-chef adjoint		SSSM	pôle médecins
Sous-total	2	Médecins			
Pharmacien hors classe	1	pharmacien chef		SSSM	pôle pharmaciens
	1	pharmacien		SSSM	pôle pharmaciens
Sous-total	2	Pharmaciens			
Cadre de santé	1	cadre de santé de chefferie		SSSM	pôle infirmiers
Sous-total	1	Cadres de santé			
Infirmier hors classe	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTO		SSSM	pôle infirmiers
	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTS		SSSM	pôle infirmiers
Infirmier	1	infirmier de groupement antenne SSSM GTE		SSSM	pôle infirmiers
Sous-total	3	Infirmiers			
Total	8	Filière SPP (SSSM)			
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	1	chef du groupement des services administratifs et financiers		GSAF	
	1	chef du service de gestion des ressources humaines/adjoint au chef de groupement		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du service communication		direction	communication
	1	chef du service finances/adjoint au chef de groupement		GSAF	finances
	1	chef du service juridique		GSAF	juridique
	1	chef du service achat et marchés publics		GSAF	achats-marchés publics
	1	chef du service administration générale		GSAF	administration générale
1	chef du service pilotage des projets structurants des ressources humaines		GSRH	pilotage des projets structurants des ressources humaines	
Sous-total	8	Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
	1	chef du bureau finances/adjoint au chef de service		GSAF	finances
	1	expert marchés publics/adjoint au chef de service		GSAF	achats-marchés publics
	1	expert marchés publics		GSAF	achats-marchés publics
	1	juriste GSRH		GSRH	
	1	adjoint chef du service administration générale		GSAF	administration générale
	1	adjoint au chef du service communication		direction	communication

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA42_20231214-DE

Grades	Nombre	Postes	non complet	Groupement	Service
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	1	chef du bureau gestion des effectifs, du temps de travail et de la protection sociale		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion carrière-indemnisation des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion carrière-paie des SPP/PATS/adjoint au chef de service		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	chef du bureau gestion et contrôle des compétences		GSRH	formation
	1	chef du bureau contrats et conventions		GSTL	immobilier
	1	chef du bureau ressources humaines GTE		GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du bureau de la direction générale et de l'assemblée		direction	
	1	gestionnaire des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines
	2	gestionnaires carrière-paie des SPP/PATS		GSRH	gestion des ressources humaines
	1	gestionnaire des RH chargé de la protection sociale		GSRH	gestion des ressources humaines
1	secrétaire-coordonateur SSSM (équivalent gestionnaire)		SSSM		
Sous-total	18	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	assistant de direction		direction	
	1	secrétaire-assistant de gestion direction		direction	
	1	contrôleur de gestion-évaluation (équivalent chef de bureau)		direction	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSAF		GSAF	
	2 3	secrétaires-assistants de gestion GSRH		GSRH	
	2	secrétaires-assistants de gestion GSOS		GSOS	
	3	secrétaires-assistants de gestion GSTL		GSTL	
	3	secrétaires-assistants de gestion GSPR		GSPR	
	1	chef du bureau ressources humaines GTO		GTO	RH-formation-développement volontariat
	2	secrétaires-assistants de gestion GTO		GTO	
	0,5	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre et GTO/agent d'accueil GTO	TNC	GTO	GTO/CSP Besançon centre
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTO		GTO	SSSM
	3 2	secrétaires-assistants de gestion GTE		GTE	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTE		GTE	SSSM
	1	chef du bureau ressources humaines GTS		GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	secrétaire-assistant de gestion GTS		GTS	
	0,8	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	TNC	GTS	
	0,7	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	TNC	GTS	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon est		GTE	CSP Besançon est
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard
	1	secrétaire-assistants de gestion CSR Baume les Dames		GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	secrétaire-assistant de gestion CSR Morteau/secrétaires-assistants de gestion GTS		GTS	CSR Morteau
	1	secrétaire-assistant de gestion GSAF/agent d'accueil direction		GSAF	administration générale
	1	gestionnaire financier et comptable		GSAF	finances
	1 2	assistants de gestion financière		GSAF	finances
	1	chef du bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures		GSRH	formation
2	gestionnaires carrière-paie des SPP/PATS		GSRH	gestion des ressources humaines	
1	gestionnaire formation		GSRH	formation	
1	gestionnaire des SPV		GSRH	gestion des ressources humaines	
2 3	gestionnaires des RH		GSRH	gestion des ressources humaines	
1	correspondante administration générale-finances GTE/secrétaire-assistant de gestion CSR Audincourt-Valentigney		GTE	GTE/CSR Audincourt-Valentigney	
Sous-total	41 43	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Total	67 69	Filière administrative			
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	1	chef du groupement des services des ressources humaines		GSRH	
	1	chef du service systèmes d'information et réseaux		GSOS	SIR
	1	chef du service immobilier		GSTL	immobilier
	1	chargé de mission		GSOS	SIR
1	chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement		GSTL	immobilier	
Sous-total	5	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux			
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1	chef du bureau base de données		GSOS	SIR
	1	chef du bureau atelier télécom/adjoint au chef de service		GSOS	SIR
	1	coordonnateur logisitique		GSTL	?
	1	chef du bureau petits matériels		GSTL	acquisitions parc habillement et matériels
	1	chef du bureau 1 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL	immobilier
	1	chef du bureau 2 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL	immobilier
	1	chef de l'atelier départemental (et antennes GT)		GSTL	maintenance et contrôles
	1	chef du service systèmes d'informations géographiques		GSPR	SIG
1	technicien SIG/adjoint au chef de service		GSPR	SIG	
1	administrateur base de données		GSOS	SIR	

Grades	Nombre	Postes	temps non complet	Groupement	Service
	1	administrateur réseaux télécoms		GSOS	SIR
	1	technicien support et service		GSOS	SIR
	1	technicien responsable des études et applications informatiques		GSOS	SIR
	1	chef du bureau exploitation		GSOS	SIR
Sous-total	13 14	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1	chef de la plate-forme logistique départementale		GSTL	maintenance et contrôles
	1	chef du bureau parc matériels roulants GTE		GTE	logistique-immobilier
	1	mécanicien atelier départemental/adjoint au chef de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTS de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTE de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur matériel électrique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	contrôleur EPI/adjoint au chef de la plate-forme logistique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	assistant de gestion formation		GSRH	formation
	1	magasinier/contrôleur GTO		GTO	logistique-immobilier
1	gestionnaire/contrôleur habillement GTS		GTS	logistique-immobilier	
Sous-total	10 11	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux			
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	1	assistant de gestion formation		GSRH	formation
	3	mécaniciens atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	mécanicien antenne GTO de l'atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier atelier départemental		GSTL	maintenance et contrôles
	1	contrôleur matériel incendie plate-forme logistique		GSTL	maintenance et contrôles
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur EPI et ARI		GSTL	maintenance et contrôles
	2	logisticiens		GSTL	maintenance et contrôles
1	agent d'entretien CSP Montbéliard		GTE	CSP Montbéliard	
0,5	agent polyvalent	TNC	direction		
Sous-total	9,5 10,5	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Total	37,5 40,5	Filière technique			

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

Membre de droit

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA43_20231214-DE



EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

- **Annexe 3 : Tableau des emplois budgétaires**
- **Annexe 4 : Effectifs-cibles de la direction et des groupements (dont SSSM)**
- **Annexe 5 : Effectifs-cibles des groupements territoriaux**

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 14 décembre 2023 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Il convient de modifier en conséquence les annexes 3, 4 et 5 conformément aux documents joints au présent rapport.

2. Temps de travail et congés

- **Annexe 32 : Congés exceptionnels et autorisations exceptionnelles d'absence**

La chambre régionale des comptes (CRC) a appelé l'attention du SDIS 25 lors de son dernier contrôle sur le manque de clarté de l'annexe dédiée aux congés exceptionnels et autorisations exceptionnelles d'absence.

Aussi, en vue d'assurer une meilleure compréhension de cette annexe et ainsi répondre à la demande de la CRC, il est proposé de structurer chaque partie différemment et d'ajuster en conséquence les natures de congés.

Les modifications envisagées sont les suivantes :

La partie I « Congés de droit sur temps de travail » est remplacée par « Autorisation spéciale d'absence de droit ».

La partie II « Absences comptabilisées sur temps de travail accordées soit de droit, soit sur autorisation » est remplacée par « Autorisation d'absence sur temps de travail ».

La partie III « Absences non comptabilisées en temps de travail accordées soit de droit, soit sur autorisation » est remplacée par « Autorisation d'absence non comptabilisées en temps de travail ».

De plus, la loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité est venue modifier les jours attribués en cas de décès d'un enfant. Les jours d'autorisations spéciales d'absences applicables à compter du 21 juillet 2023 ont évolué de la manière suivante :

Anciennes dispositions		Nouvelles dispositions	
Décès d'un enfant	5 jours ouvrables	Décès d'un enfant	12 jours ouvrables
Décès d'un enfant de moins de 25 ans, ou d'une personne de moins de 25 ans dont le fonctionnaire a la charge effective et permanente	7 jours ouvrés	Décès d'un enfant de moins de 25 ans, et quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent, ou d'une personne de moins de 25 ans dont l'agent public a la charge effective et permanente	14 jours ouvrables + 8 jours pouvant être fractionnés et pris dans un délai d'un an à compter du décès

L'annexe 32 est modifiée conformément au document joint au présent rapport.

3. Régime indemnitaire

➤ Annexe 39 : Régime indemnitaire des SPP et PATS

Deux modifications sont envisagées :

La première modification concerne une remarque de la chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle abordant l'application du versement des IFTS réalisée au sein du SDIS 25. En effet, la chambre ayant identifié une pratique de rémunération des IFTS à « taux modéré » ne correspondant pas aux textes en vigueur, il convient de modifier notre fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de ne plus verser les IFTS à « taux modéré » à compter du 1^{er} janvier 2024 afin de se conformer à la réglementation. Aussi, en conséquence, toute référence dans l'annexe 39 aux termes « taux plein » et « taux modéré » sera supprimée.

La deuxième modification concerne la nouvelle organisation du SDIS 25 qui fait apparaître de nouvelles dénominations de postes en lieu et place d'anciennes telles que « chef de compagnie » ou encore « responsable d'antenne »...

Ces modifications nécessitent la mise en place d'une table de concordance des régimes indemnitaires versés aux sapeurs-pompiers professionnels afin d'être en mesure d'attribuer les primes adéquates dès la prise de fonctions des agents concernés.

Il est ainsi proposé de mettre en place une concordance des régimes indemnitaires selon les modalités suivantes :

Nouvelle dénomination des postes	Correspondance régime indemnitaire
Chef de compagnie urbaine	Adjoint au chef de groupement
Chef de compagnie	Chef de CSP
Adjoint au chef de compagnie	Adjoint au chef de CSP
Officier de compagnie	Chef de bureau
Officier de centre	Chef de bureau
Responsable d'antenne	Chef de bureau

L'annexe 39 est modifiée conformément au document joint au présent rapport.

Les membres du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, ont approuvé l'ensemble des modifications proposées.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION
POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE EN 2024***

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

Membre de droit

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE EN 2024

Par délibération du 08 décembre 2022, le conseil d'administration du SDIS a déterminé pour l'année 2023 les taux de promotion pour les personnels administratifs et techniques et sapeurs-pompiers professionnels, appelés communément « ratios promus-promouvables » et encadrant les avancements de grade pouvant être prononcés au titre de cette année.

Conformément au principe retenu de délibérer chaque année et afin d'élaborer les tableaux d'avancement pour 2024, il convient de déterminer les taux de promotion pour l'année considérée.

I/ Rappels

Le taux de promotion se définit comme **le pourcentage des agents** qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement **par rapport à l'ensemble des agents qui remplissent les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade.**

En d'autres termes, il permet de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, **le nombre maximum (ou plafond)** de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

$$\begin{array}{r} \text{Nombre de fonctionnaires remplissant à titre personnel les conditions d'avancement de grade} \\ \times \\ \text{Taux fixé par l'assemblée délibérante} \\ = \\ \text{Nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur} \end{array}$$

Il s'applique uniquement aux avancements de grade au sein d'un cadre d'emplois (à ne pas confondre avec la promotion interne qui implique un changement de cadre d'emplois).

Il est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Le principe retenu est de fixer chaque année des taux différenciés pour chaque grade, en fonction des paramètres suivants :

- le nombre d'agents promouvables dans chaque grade ;
- le nombre d'agents pouvant être réellement promus par application des ratios statutaires dans chaque voie d'avancement ;
- le nombre de SPP pouvant être réellement promus par application des quotas définis par le code général des collectivités territoriales ;
- les besoins des services en grades d'avancement, en cohérence avec l'organigramme-cible et les cibles d'effectifs maximums par grade définies ;
- les protocoles pluriannuels de promotions ;
- l'impact budgétaire ;
- la valeur professionnelle des agents remplissant les conditions pour être promus, dans l'objectif de faire coïncider au maximum le nombre de promotions autorisées par les ratios avec le nombre d'inscriptions sur les tableaux annuels d'avancement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 025-282500016-20231220-DCA44_20231214-DE

Nonobstant les paramètres exposés ci-dessus, pour les grades d'avancement des cadres d'emplois de base de catégorie C (adjoints administratifs et techniques, hommes du rang SPP), un ratio à 100 % est fixé systématiquement, sous réserve du respect des ratios réglementaires et de la valeur professionnelle des agents concernés.

II/ Les taux proposés pour 2024 (cf. tableau ci-annexé)

Pour 2024, la prise en compte combinée de ces principes conduit aux propositions suivantes :

- 1- dans les cas où **une seule personne** est **promovable** dans un grade d'avancement, le taux est fixé à **100 %**, sous réserve du respect des autres paramètres énoncés ci-dessus ; **dans le cas contraire**, il est fixé à **0 %**.
- 2- dans les cas où **plusieurs personnes** sont **promovables** dans un grade d'avancement, le taux retenu est compris **entre 0 et 100 %** et **le résultat est arrondi à l'entier supérieur**.

L'assiette d'application de chaque ratio pour 2024 sera arrêtée à la date d'établissement du tableau d'avancement en prenant en compte dans l'effectif existant à cette date :

- les agents qui auront rempli les conditions d'ancienneté d'ici le 31 décembre 2024 ou à la date impérative définie par le statut particulier ¹ ;
- les agents qui auront réussi l'examen professionnel au 31 décembre 2024.

III/ L'établissement des tableaux annuels d'avancement 2024

Il est précisé que l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement de grade n'est pas automatique, même si les ratios le permettent. La manière de servir et l'intérêt réel du service conditionnent notamment l'accès à un grade supérieur.

Cf. tableau des taux de promotions aux pages suivantes.

¹ A la date du 1^{er} janvier pour les avancements suivants : de sergent à adjudant, de lieutenant de 2^{ème} classe à lieutenant de 1^{ère} classe, de lieutenant de 1^{ère} classe à lieutenant hors classe, de capitaine à commandant et de colonel à colonel hors classe.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LOW

ID : 025-282500016-20231220-DCA44_20231214-DE

Tableau : Taux de promotion 2024

filière	CAT	cadre d'emplois	grade d'origine	grade d'accès	effectif titulaire du grade d'origine au 31/10/2023	nombre de promouvables pour l'année 2024	ratio	nombre de nominations possibles en 2024	observations
ADMINISTRATIVE	C	adjoints administratifs territoriaux	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10	0	/	0	
			adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	10	2	100 %	2	
	B	rédacteurs territoriaux	rédacteur	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	7	5	0 %	0	Pas de lauréat de l'examen professionnel et pas de possibilité de nomination au choix avant 2025
			rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5	3	33 %	1	
	A	attachés territoriaux	attaché	attaché principal	3	0	/	0	
			attaché principal	attaché hors classe	3	0	/	0	
TECHNIQUE	C	adjoints techniques territoriaux	adjoint technique	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	0	/	0	
			adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0 %	0	La création de poste supplémentaire dans ce grade ne correspond pas aux besoins du SDIS (cf. organigramme-cible)
		agents de maîtrise territoriaux	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	5	2	50 %	1	
	B	techniciens territoriaux	technicien	technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	0	/	0	
			technicien principal de 2 ^{ème} classe	technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	0	/	0	
	A	ingénieurs territoriaux	ingénieur	ingénieur principal	2	2	0 %	0	
			ingénieur principal	ingénieur hors classe	3	0	/	0	

L'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement de grade n'est pas automatique, même si les ratios le permettent. La manière de servir et l'intérêt réel du service conditionnent notamment l'accès à un grade supérieur.

Il résulte de ce qui précède que :

- le tableau annuel d'avancement ne comprendra pas un nombre d'agents supérieur au ratio défini;
- n'y seront inscrits que les agents susceptibles d'être réellement nommés au grade supérieur dans l'année de validité du tableau, afin de réduire au maximum l'écart entre le nombre d'inscriptions et le nombre de nominations, même si, dans tous les cas, l'inscription sur le tableau d'avancement n'emporte pas automatiquement nomination.

Par ailleurs, si l'agent remplit les conditions statutaires en cours de mois, sa nomination n'interviendra qu'au 1^{er} du mois suivant.

filière	CAT	cadre d'emplois	grade d'origine	grade d'accès	effectif titulaire du grade d'origine au 31/10/2023	nombre de promovables pour l'année 2024	ratio	nombre de nominations possibles en 2024	observations
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	C	sapeurs et caporaux	sapeur	caporal	0	0	/	0	
			caporal	caporal-chef	49	17	100 %	17	
		sous-officiers	sergent	adjudant	84	54	24 %	13	5 en CSR suite création de postes + 5 postes possibles dans le cadre des différentes mobilités + 3 retraités potentiels Les surquotas présents dans 2 centres (Montbéliard et Besançon centre) peuvent faire diminuer le nombre réel de nominations
	B	lieutenants	lieutenant de 2 ^{ème} classe	lieutenant de 1 ^{ère} classe	20	6	66 %	4	3 lauréats de l'examen professionnel qui permettent 1 nomination au choix
			lieutenant de 1 ^{ère} classe	lieutenant hors classe	26	9	11 %	1	
	A	capitaines, commandants, lieutenants-colonels	capitaine	commandant	11	6	17 %	1	
			commandant	lieutenant-colonel	15	10	0 %	0	
		emplois de conception et de direction	colonel hors classe	contrôleur général	1	0	/	0	
		infirmiers	infirmier	infirmier hors classe	1	1	100 %	1	
		cadres de santé	cadre de santé	cadre supérieur de santé	1	0	/	0	
		médecins et pharmaciens	pharmacien hors classe	pharmacien de classe exceptionnelle	2	1	0 %	0	La création d'un poste supplémentaire dans ce grade ne correspond pas aux besoins du SDIS (cf. organigramme-cible)
		médecin hors classe	médecin de classe exceptionnelle	1	1	0 %	0	La création d'un poste supplémentaire dans ce grade ne correspond pas aux besoins du SDIS (cf. organigramme-cible)	

Envoyé en préfecture le 20/12/2023	
Reçu en préfecture le 20/12/2023	
Publié le	
ID : 025-282500016-20231220-DCA44_20231214-DE	

L'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement de grade n'est pas automatique, même si les ratios le permettent. La manière de servir et l'intérêt réel du service conditionnent notamment l'accès à un grade supérieur.

Il résulte de ce qui précède que :

- le tableau annuel d'avancement ne comprendra pas un nombre d'agents supérieur au ratio défini;
- n'y seront inscrits que les agents susceptibles d'être réellement nommés au grade supérieur dans l'année de validité du tableau, afin de réduire au maximum l'écart entre le nombre d'inscriptions et le nombre de nominations, même si, dans tous les cas, l'inscription sur le tableau d'avancement n'emporte pas automatiquement nomination.

Par ailleurs, si l'agent remplit les conditions statutaires en cours de mois, sa nomination n'interviendra qu'au 1^{er} du mois suivant.

Les membres du comité social territorial ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *approuvent les ratios proposés pour chaque grade ;*
- *autorisent la présidente du conseil d'administration ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.*

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 20/12/2023
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

Membre de droit

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023	
Reçu en préfecture le 20/12/2023	
Publié le	
ID : 025-282500016-20231220-DCA45_20231214-DE	

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 a instauré une « prime de pouvoir d'achat » au profit des agents de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière. Cette prime varie de 300 € à 800 € bruts mensuels et concerne les agents dont la rémunération brute est inférieure ou égale à 39 000 € sur la période de référence, courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant est dégressif en fonction des tranches de rémunérations.

Le projet de décret pour le versement de cette prime aux agents de la fonction publique territoriale a été présenté au conseil supérieur de la fonction publique territoriale des 20 septembre et 04 octobre 2023 avec une parution officielle en date du 31 octobre 2023.

Ce décret reprend les montants de prime et les tranches de rémunérations fixés pour les autres fonctions publiques et vient préciser les agents concernés, les modalités d'attribution et de calcul.

Dans le cadre de la libre administration des collectivités territoriales, ce décret prévoit notamment l'instauration de cette prime de manière facultative et attribue aux employeurs publics territoriaux la responsabilité de fixer par délibération les conditions d'octroi de cette prime dans le respect des règles et des montants plafonds fixés par le décret.

Madame la Présidente propose de faire bénéficier aux agents remplissant les conditions de la prime pouvoir d'achat conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 et ainsi d'en retenir les modalités de mise en œuvre et ses montants.

A cet effet, il est préconisé les tranches de rémunération suivantes, à l'identique des fonctions publiques d'Etat et hospitalière :

Tranches de rémunération brute perçue entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023	Montant de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La prime de pouvoir d'achat sera versée en une fois.

Les agents bénéficiaires du SDIS 25 devront :

- avoir été recruté ou nommé par un employeur public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- être employé et rémunéré au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération inférieure ou égale à 39 000 euros brut entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 (soit 3 250 € brut par mois).

Le coût de cette mesure est estimé aux alentours de 105 000 €.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA45_20231214-DE



Les membres du comité social territorial ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *instituent la prime de pouvoir d'achat au bénéfice des agents publics du service départemental d'incendie et de secours du Doubs selon les modalités précitées ;*
- *allouent les crédits nécessaires au budget 2023.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

LES CIBLES DU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2023-2025

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

Membre de droit

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.

LES CIBLES DU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2023-2025

Le CASDIS a adopté le 18 décembre 2022 le plan pluriannuel de formation pour la période 2023-2025. Ce plan définit les grandes orientations de la formation pour les trois prochaines années, structurées autour de quatre axes fondamentaux :

- le maintien et le développement des compétences liées au métier de sapeur-pompier ;
- le renforcement des compétences liées à l'administration et aux services ;
- l'amélioration du management ;
- la promotion de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie en service.

Le document qui est présenté est une déclinaison opérationnelle de ce plan pluriannuel de formation.

Il fixe pour chaque axe, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de formation. Ces formations, qui s'adressent à l'ensemble des agents du SDIS 25, toutes filières confondues de l'établissement, viennent compléter les formations règlementaires obligatoires prévues par les différents statuts et nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Elles seront mises en œuvre par le service formation et réactualisées au regard du futur projet d'établissement et du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Enfin, dans la continuité du plan pluriannuel de formation, ces cibles seront atteintes à coût annuel constant et sont d'ores et déjà pleinement intégrées dans la planification budgétaire du service formation.

Les membres du comité social territorial ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 novembre 2023.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 29 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les cibles du plan pluriannuel de formation 2023-2025.

***Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 20/12/2023
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN